POUR LA DÉFENSE DU BACCALAURÉAT, PREMIER GRADE UNIVERSITAIRE DES POSTES, DES DISCIPLINES ET DES STATUTS

MOBILISATION LE JEUDI 1ER FÉVRIER

A l'appel des fédérations FERC-CGT, FNEC-FP FO, FSU, SGL, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, UNEF, UNL

Avant même la publication du rapport sur le baccalauréat, les nombreuses informations et déclarations vont toutes dans le même sens : une réforme brutale de l'enseignement au lycée, la remise en cause des disciplines et du statut des enseignants. Les milliers de suppressions de postes prévues par le ministère pour la rentrée 2018 n'ont d'autres causes que la mise en œuvre à marche forcée de ces réformes pour *« réduire la facture »* comme le ministère l'a dit au Comité technique ministériel. Le Bac ne garantirait plus l'accès à l'université, le *« plan étudiants »* organisant la sélection à l'entrée à l'université. Les horaires d'enseignements seraient encore réduits et certaines disciplines menacées par la disparition des épreuves terminales. Le statut des professeurs lui-même est attaqué et ne garantirait plus en lycée un service hebdomadaire.
Pour les personnels : dégradation des conditions d'enseignement, suppression de postes, affaiblissement des disciplines.
Pour les élèves : affaiblissement du droit à l'instruction et remise en cause du droit d'accès à l'enseignement supérieur dans la filière de son choix.

La méthode du ministère : concertation puis passage en force

Rarement une réforme bouleversant autant nos façons de travailler, nos missions, notre rapport aux élèves, n'aura été engagée aussi rapidement (second PP et changement des règles d'orientation en cours d'année). Le rapport Mathiot sera présenté fin janvier et le ministre Blanquer dévoilera l'organisation de la réforme courant février. Des groupes de travail organiseraient ensuite sa mise en œuvre. Selon la même méthode que pour les ordonnances Macron, il s'agit clairement d'associer les organisations syndicales, d'en faire des accompagnateurs de la réforme, au mépris des revendications des personnels !

Déclaration interfédérale/intersyndicale au CTA de Rouen du mardi 16/01/18

La FSU, la FNEC FP FO, la CGT educ'action, SUD éducation et le SNCL-FAEN de l'académie de Rouen s'inscrivent pleinement dans la position intersyndicale nationale du mois de novembre de la FNEC FP-FO, de la FERC CGT, de la FSU, de SUD, de Solidaires étudiants, de l'UNEF, de l'UNL qui demande l'abandon du « plan étudiants » et le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
Nous considérons que la réforme du lycée et du baccalauréat menace des dizaines de milliers d'heures de cours d'enseignements disciplinaires et d'options et menace donc des milliers de postes.
La préparation de rentrée 2018 pour notre académie le confirme puisque 62 équivalents temps plein sont supprimés dans les lycées généraux et technologiques pour 335 élèves prévus en moins soit en moyenne 1 poste supprimé pour 5 élèves en moins. Cela signifie que la baisse démographique prévue pour les lycées de notre académie ne peut expliquer la ponction de 62 équivalents postes.
C'est bien l'application anticipée de la réforme du lycée et du baccalauréat dès la rentrée 2018 qui explique une grande partie de ces suppressions de postes.
Nous nous félicitons de la décision des organisations syndicales nationales et de jeunesse (FNEC FPFO, SNESUP-FSU, SNES-FSU, CGT, SUD, UNEF, UNL, SGL, UNL SD) du 10 janvier d'appeler à la mobilisation le 1er février pour le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire et pour l'abandon du *« plan étudiants »*.

Réforme du Bac et du lycée : ALERTE GÉNÉRALE !

Ce que prévoit la réforme du lycée

A ce jour, le ministre n'a pas encore arrêté ses décisions mais les consultations des syndicats et des associations de spécialistes, les déclarations à la presse confirment que la structure initiale du projet ministériel est inchangée. En aucun cas il ne s'agit de revaloriser les disciplines, ni les conditions d'enseignement.

▶ Neuf « couples » à la place des 3 séries (L, ES et S) du lycée général : celles qui sont évoquées sont : maths-informatique, maths-physique-chimie, maths-SVT, maths-SES, sciences de l'ingénieur-physique-chimie, lettres-langues, lettres-arts, SES-histoire-géo, lettres-philosophie.
▶ Mise en concurrence des lycées en fonction du nombre de « couples » proposés. On aboutit forcément à un enseignement et à un baccalauréat maison.

▶ **Réduction des horaires d'enseignement**
En seconde : des variations dès la rentrée 2018, pour la mise en place de la réforme.
En première : 25 h de cours (contre 27h30 actuellement hors options), 15 h de tronc commun et 10 h de spécialisation (application rentrée 2019).
En terminale : 10h de tronc commun et 15 h de spécialisation (29 h actuellement hors options).

▶ **Semestrialisation des enseignements**
En seconde, au premier semestre les heures pourraient être consacrées au tronc commun. Au second semestre, elles correspondraient aux enseignements choisis par les élèves. Les choix du 1er semestre pourraient être abandonnés. Idem en première, les élèves pouvant changer de majeure.
▶ Ce qui entraine une **annualisation des services**. M. Mathiot ne cache pas qu'il y travaille avec la direction des ressources humaines du ministère.

▶ **Réforme des programmes**
La Conférence des Présidents d'Université en conclut qu'il faudra *« inéluctablement »* revoir l'élaboration des programmes au lycée, *« concertés avec les universités »*. Pierre Mathiot renchérit le 12 janvier 2018, lors du salon Postbac : *« On ne peut pas réformer le bac et le lycée si on ne remet pas sur l'ouvrage la question des programmes, de leur complexité, de leur organisation, etc., d'autant plus si on va vers un modèle modulaire avec des élèves qui étudieront telle ou telle discipline avec des niveaux d'intensité différents selon leurs choix. »*

▶ LV2, SES et physique-chimie seraient intégrées dans le tronc commun au premier semestre de seconde. Mais les élèves pourraient là aussi les abandonner au second semestre.

Ce que prévoit la réforme du Bac

▶ En juin, des épreuves terminales regroupant deux majeures, deux mineures, un oral type « TPE » et une épreuve « universelle » de philosophie (coefficient non défini à ce jour). Il serait possible de coupler une majeure de la voie générale et de la voie technologique. Les autres disciplines du tronc commun seraient évaluées en contrôle continu qui pourrait peser pour 10 % dans le Bac.
▶ Les disciplines qui ne seraient pas choisies comme majeures et mineures deviendraient secondaires pour les élèves.

▶ A la fin de chaque semestre de terminale, des épreuves ponctuelles (coefficient non défini à ce jour) qui seraient anonymées et dont les notes pourraient être prises en compte dans la fiche avenir.
▶ Sur le modèle des ECA (Epreuves en Cours d'Année) en langue vivante, le ministre transfère aux personnels des établissements la charge d'organiser des épreuves sans rémunération idoine.

▶ Deux épreuves « terminales » avancées en mai pour que les résultats soient intégrés dans *« Parcoursup »*.

Les disciplines seront-elles revalorisées et des postes créés ?

NON, les disciplines qui ne seront pas jugées nécessaires aux attendus de l'entrée dans le supérieur, celles qui ne figurent pas parmi les majeures sont les plus exposées tout comme les options et les classes « euros ». Pierre Mathiot confirme qu'il proposera d'introduire de la modularité au lycée : *« les élèves pourront choisir une partie de leurs matières dès le mois de février, en seconde, pour colorer leur parcours »*.

▶ **Des heures d'accompagnement au projet d'orientation**
En seconde : 2h hebdomadaires + un volume annuel pour choisir les majeures et les mineures.
En première et en terminale : 3 heures hebdomadaires ainsi qu'un volume annuel pour aider à l'orientation postbac.
▶ **Substitution du professeur au Conseiller d'orientation** aux dépens des heures de cours puisqu'il n'est pas annoncé d'abonder les DHG pour cela.
▶ **La baisse du volume horaire des disciplines** représenterait 25 000 emplois en moins en lycée de la seconde à la terminale de 2018 à 2020.

Le baccalauréat va-t-il être revalorisé ?

NON, tout au contraire.
L'abaissement des exigences disciplinaires par les contre-réformes successives a réduit les horaires d'enseignement de l'école au lycée.
Cette situation demeure et la réforme programme de nouvelles réductions d'heures de cours.
En Français, en 1976, un élève qui sortait du collège avait reçu 2 800 heures d'enseignement du français depuis son entrée au cours préparatoire. En 2015, il en a reçu environ 600 de moins, soit 21,4 %. Il a donc perdu l'équivalent de deux années de cours. C'est comme si, au milieu de son année de cinquième, on le faisait passer en seconde ! Ces proportions sont sensiblement les mêmes dans les autres disciplines.
En lycées, le volume horaire en mathématiques et physique en 1ère et terminale est passé de 25h en 1992 à 20h en 2010 avec la réforme Chatel, soit une baisse de 20% des horaires d'enseignement.

« Plan étudiant » , « Parcoursup »

La sélection à l'université va-t-elle renforcer les disciplines au lycée ?

NON, les attendus nationaux publiés le 13 décembre 2017, sont essentiellement fondés sur des compétences. Par exemple, en histoire : curiosité intellectuelle ; en mathématiques : compétences en communication et là aussi curiosité ; en STAPS : avoir eu un investissement associatif ou des responsabilités collectives. Les attendus locaux prévoient, par exemple, pour entrer en STAPS, d'avoir été pompier volontaire, la détention du BAFA.
En Droit, il est prévu aussi de joindre à son dossier une lettre de recommandation et non pas de motivation pour entrer à l'Université ! Autant de critères qui n'ont rien à voir avec les connaissances disciplinaires. D'ailleurs les connaissances, ce n'est pas vraiment l'objectif : Pierre Mathiot veut proposer un *« portefeuille de compétences et d'expériences »*, *« ce serait une sorte de CV. »*

L'objectif pour le gouvernement n'est pas d'évaluer le niveau disciplinaire des élèves par rapport à un enseignement en terminale et en 1ère mais de **sélectionner par rapport aux capacités d'accueil des facultés**. Ce qui évite de créer les postes à l'université pour faire face à l'afflux de bacheliers. Ce qui évite de satisfaire les demandes des personnels au lycée : rétablissement des horaires disciplinaires dignes de ce nom, des dédoublements, baisse des effectifs des classes.

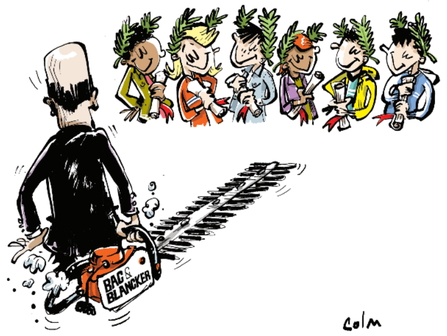

La sélection va-t-elle améliorer les conditions de travail ?

NON, la sélection c'est aussi pour les professeurs :

▶ **Auto-formation** des PP sur la plate-forme m@gistère sur leur temps personnel.

▶ La « fiche avenir » outil de **pré-sélection**. La réforme confie à l'enseignant le rôle d'effectuer une pré-sélection.
700 000 élèves de terminale, cela représente 7 millions de vœux à étudier par les équipes pédagogiques. A raison de 10 vœux au moins par élève (qui peuvent être des vœux groupés, donc contenir des vœux) X 35 élèves en moyenne par classe, à raison d'une minute par vœu = 5 h50 mn par classe ! Ce qui a pour conséquence directe un accroissement du temps de travail, la modification du rôle et de la place du professeur sans compter toutes les pressions dont il peut faire l'objet.

▶ *« Ce projet de formation motivé équivaut à une lettre de motivation »* (fiche n°11)
▶ Le dispositif accroît le **déterminisme social**. De bons résultats dans une discipline ne sont plus une preuve de motivation suffisante. Ce sont les capacités rédactionnelles de l'élève ou l'aide des familles qui feront la différence.

Est-ce que la réponse des Universités va rétablir l'autorité du professeur ?

Non, car d'une part, l'enseignant va voir son service dépendre des choix des majeures et des mineures des élèves à la fin du premier semestre de la seconde ou de la première ! D'autre part, si l'université peut répondre aux vœux de l'élève « oui, si », c'est la preuve que ce n'est pas le diplôme que délivre le lycée qui compte mais la décision de l'enseignement supérieur, lequel devient sélectif.

Est-ce que le nouveau système garantit l'existence des CPGE et des BTS ?

Non, car si tout devient sélectif, il est fort probable que ces filières soient intégrées à l'Université.

Ce qui préside à cette réforme : les économies à réaliser au lycée et à l'Université

▶ **Des épreuves du bac jugées trop nombreuses et trop coûteuses**
La commande vient de la Cour des comptes : *« La réduction du nombre d'épreuves terminales proposées, notamment en langues, est un levier majeur de simplification et d'attrition* des coûts de la scolarité »* (Rapport de septembre 2015). **diminution d'une quantité de choses ou de personnes*
58 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes ouvertes aux candidats, c'est beaucoup trop… coûteux !

▶ **Réduction du nombre de postes**
Les postes aux concours externes en 2018 baissent de façon drastique. CAPES externe : 18 % de baisse en mathématiques, 19 % en lettres modernes, 20 % en histoire-géo, 23 % en SVT, 28,5 % en documentation. En langues vivantes : baisse des postes aux concours de 20,29% en allemand, 20,25% en anglais, 18,95% en espagnol, 40% en portugais, 32,14% en italien.
Comment de telles économies budgétaires pourraient-elles aboutir à autre chose qu'à une spectaculaire dégradation des conditions d'enseignement ?

Pour tous les enseignants, les PSY-EN et les CPE, avec le Bac Blanquer, c'est le statut qui est attaqué !

- Charge de travail accrue,
- substitution des enseignants aux conseillers d'orientation,
- annualisation des services,
- menace sur les postes et cascade de compléments de service,
- menace sur les disciplines elles-mêmes : leur existence, leur contenu, leurs programmes,
- menace directe sur les options, les séries et les filières.

Pour les élèves, avec le Bac Blanquer c'est la fin du diplôme national donnant droit à s'inscrire dans la filière de son choix dans l'enseignement supérieur.

- Le Bac est transformé en diplôme de fin d'étude,
- il perd sa valeur nationale pour devenir un diplôme « maison »,
- il devient un outil de tri social,
- il renverse les rôles : désormais l'université pourrait accepter ou refuser en fonction de ses capacités d'accueil et en fonction des « attendus » qu'elle définit elle-même.

Retrait du *« plan étudiants »* ! Maintien du Bac 1er grade universitaire

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour prendre position et préparer la mobilisation du 1er février y compris la grève.

Rentrée 2018 : des milliers de postes supprimés par la réforme du Bac et de l'entrée à l'Université

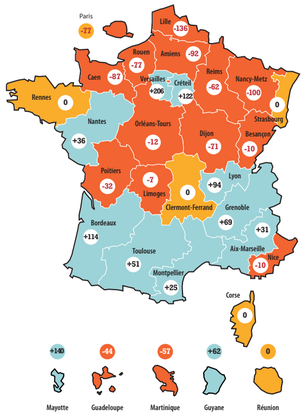

26 000 élèves supplémentaires prévus dans le second degré, mais le ministère supprime 2 600 postes de stagiaires ! Le recrutement de contractuels et la précarité qui l'accompagne, ne peuvent qu'augmenter. Pour tous, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement qui s'annonce.
Dans les académies, les DHG sont dévoilées. En lycées, elles se traduisent par une baisse importante qui n'est pas liée à la démographie. Alors qu'aucun texte n'est publié, alors que les « concertations » se poursuivent, les DHG anticipent la baisse d'heures d'enseignement qu'entrainerait la réforme en classe de seconde.

En collège, les académies qui ferment des collèges perdent davantage de postes. Ces fermetures sont l'occasion de réaliser des économies d'échelle. Pour autant, les effectifs ne vont pas baisser dans les classes. La ministre Vallaud-Belkacem avait doté les collèges d'une marge d'autonomie pour atténuer la brutalité de sa réforme du collège. Ces marges sont rabotées et les DHG sont revues à la baisse.

www.fo-snfolc.fr